

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
TRESORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE  
DEPARTEMENT FRANCE DOMAINE  
SITE D'AIX-en-PROVENCE



10, AVENUE DE LA CIBLE  
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

☎ 04 42 37 54 36  
☎ 04 42 37 54 08  
✉ andré.cauvin@dgfip.finances.gouv.fr

15 AVR. 2010

→ DUF

DUF Arrivée le :  
20 AVR. 2010  
SF → 16

COMMUNAUTÉ URBAINE  
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE  
N° 2010-04-11955  
Date de : 19 AVR. 2010  
Original à : TESSIER +  
Copie à :

OBJET :

Marignane

REFERENCE

Avis n°2010-054V1007

Dossier connexe : 2009-054V0414

Communauté Urbaine  
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE  
Développement Durable et Attractivité du Territoire  
BP 48014 - 13567 MARSEILLE cedex 02

Vos réf :

V/lettre du 05/03/2010  
DGDDAT/DUFH/LG/JV

Aix en Provence, le 26/03/2010

Monsieur le Président,

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité l'estimation sommaire et globale des emprises incluses dans le périmètre de la Zone d'aménagement concerté des Florides qui s'étend sur une superficie d'environ 87 hectares.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les indemnités principales de dépossession des biens dont il s'agit, présumés libres de toute location ou occupation, sont de l'ordre de :

7 030 000 € HT

(SEPT MILLIONS TRENTE MILLE EUROS HORS TAXES)

Dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet envisagé, il convient d'accorder également des indemnités accessoires, évaluées forfaitairement, en l'état actuel du dossier et notamment, en l'absence de visite exhaustive des biens, à un montant de 1 406 000€ (un million quatre cent six mille euros).

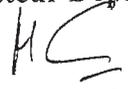
Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme: non effectuée.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

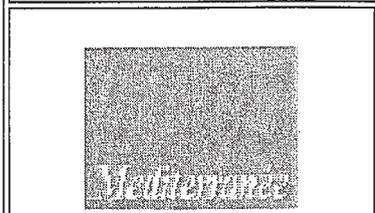
Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier-Payeur-Général,  
Par délégation  
Le Directeur Départemental,

  
Michèle GAUCI-MAROIS

À  
MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



**LEGENDE**

- PARCELLE
- ▣ BATI (Dur)
- ▤ BATI (Léger)



**Echelle**  
1 : 7481

Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

**Date**  
23/9/2009